

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00192

Numéro SIREN : 835 402 496

Nom ou dénomination : 3GS INNOVATIS

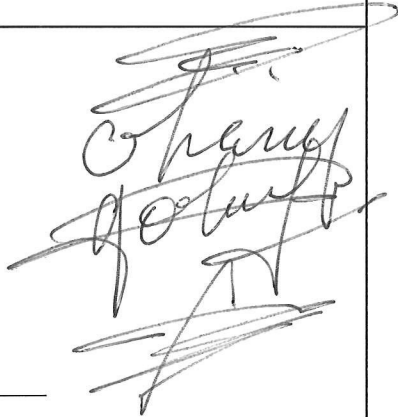
Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2022 sous le numéro de dépôt 6572

3GS INNOVATIS
Société par Actions Simplifiée
Capital Social de 100 000 Euros
Siège social : AMONBURO
98, Bd de l'Europe
13127 VITROLLES
R.C.S. Salon de Provence 835 402 496 (2018 B 192)

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le quinze décembre à 14 Heures
Les associés de la S.A.S 3GS INNOVATIS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire,
sur convocation de la présidence.

Sont présents :

NOMS	NOMBRE DE PARTS	EMARGEMENT
M. BONTOUX Gérard, PRESIDENT	250	
M. OHRESSER Gérard	250	
M.OLLIVIER Gilbert	250	
M.SKROMNY Stéphane	250	
NOMBRE D'ACTIONS	1 000	
VALEUR NOMINALE	100 €	

Total égal au nombre de parts composant le capital social.
Etant précisé que ce tableau tient lieu de feuille de présence.



La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur BONToux Gérard, président associé, qui constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.

La présidence rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Dissolution anticipée de la société**
- **Nomination du liquidateur**
- **Fixation du lieu d'envoi de la correspondance**
- **Questions diverses.**

Le président de séance rappelle que le rapport du président ainsi que le texte de résolutions proposées a été remis et tenus à la disposition des associés non présidents plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée :

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Ces lectures terminées, le président ouvre une discussion et diverses questions sont posées. Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence et compte tenu de d'une activité quasi inexistante et faute d'avoir pu décrocher une clientèle, décide la dissolution anticipée de la société à compter du 15 Décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée sur la proposition de la présidence, nomme en qualité de liquidateur de la société dissoute sans limitation de durée, Monsieur BONToux Gérard demeurant 225 Chemin Saint Martin 13090 Aix en Provence, à qui il confère les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués par la loi à la collectivité des associés, pour terminer les opérations sociales en cours , réaliser l'actif social, même à l'amiable, acquitter le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, dans la proportion de leurs droits, sauf à ces derniers, le cas échéant, à effectuer entre eux le partage en nature des biens non réalisés.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide que l'adresse de correspondance relative à la liquidation sera l'adresse du domicile du liquidateur chez Monsieur BONToux Gérard demeurant 225 Chemin Saint Martin 13090 Aix en Provence.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à la présidence pour assurer l'exécution des résolutions qui précèdent et au porteur de copies ou d'extraits de procès verbal contenant lesdites résolutions pour l'accomplissement de toutes les formalités de publicité ou autres

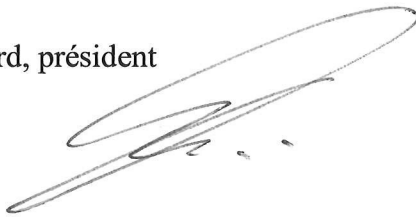
CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et tous les associés présents.

A Vitrolles le 15 décembre 2022

BONToux Gérard, président



SKROMNY Stéphane



OLLIVIER Gilbert



OHRESSER Gérard

